



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
14 mars 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts sur le commerce au service**  
**de l'émancipation économique des femmes**  
Genève, 23-24 mai 2016  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes.
4. Adoption du rapport de la réunion.

GE.16-04025 (F) 010416 010416



\* 1 6 0 4 0 2 5 \*

Merci de recycler



## II. Annotations

### Point 1

#### Élection du bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.I/EM.8/1 Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes

3. Les effets des politiques commerciales sur les activités économiques et sociales sont généralement différents selon que l'on est un homme ou une femme, en raison d'un ensemble de facteurs culturels et sociaux ainsi qu'économiques. Il existe parfois des différences entre les hommes et les femmes en matière de compétences, de contraintes et d'accès aux ressources productives. L'impact de la libéralisation du commerce sur l'émancipation économique des femmes et leur bien-être n'est pas clairement positif : il peut être à double tranchant. L'essor du commerce peut avoir des effets à la fois bénéfiques et néfastes. Les femmes peuvent avoir accès à un emploi salarié stable mais ne profiter que de peu de possibilités de développer leurs compétences. Elles peuvent en tirer des avantages en tant que consommateurs si les droits de douane sur les produits qui représentent une proportion importante de leur panier de ménagère sont réduits, mais être pénalisées lorsque leur production est en concurrence avec des biens importés bon marché.

4. Les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Toute modification de la politique commerciale peut avoir un impact différent selon les sous-groupes auxquelles elles appartiennent, en fonction de facteurs sociaux, de leur rôle économique, de la démographie et de la situation géographique. Les inégalités hommes-femmes risquent d'être exacerbées par des politiques commerciales et macroéconomiques qui ne tiennent pas compte des questions de genre. Les nouveaux cadres du développement – le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba – peuvent s'avérer utiles pour inverser cette tendance. Mais la politique commerciale ne suffit pas. La cohérence des politiques suivies dans les différents domaines d'action est indispensable. Les politiques relatives au commerce, à l'agriculture, au travail, aux infrastructures et aux questions sociales doivent être coordonnées. En outre, les modes de production et de commerce fondés sur le genre traduisent des normes sociales profondément enracinées qui limitent la mobilité des femmes et leur accès aux actifs productifs et aux services et leur confient l'essentiel des tâches ménagères, ce qui réduit considérablement le temps susceptible d'être consacré aux activités productives. Une approche globale est nécessaire pour remédier à ces contraintes liées au genre.

5. La réunion d'experts vise à examiner les politiques et les mesures à adopter pour que le commerce et la politique commerciale contribuent pleinement au bien-être des femmes et

à leur émancipation économique tout en favorisant l'intégration sociale. Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- a) Favoriser entre les participants une meilleure compréhension des liens existant entre le commerce et les questions de genre, notamment les effets du commerce et de la politique commerciale sur le bien-être des femmes et sur leur émancipation économique ainsi que l'impact de l'inégalité hommes-femmes sur la compétitivité et les résultats d'exportation des pays ;
- b) Examiner les moyens de garantir la cohérence de la politique commerciale et des autres politiques ;
- c) Analyser la manière de concilier les intérêts des différents groupes et secteurs, par exemple l'agriculture de subsistance et la production agricole destinée à l'exportation ;
- d) Éclairer la conception et la mise en œuvre de « mesures novatrices » en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

6. En vue de faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a élaboré une note thématique intitulée « Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes ». En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur la question à l'examen.

#### *Documentation*

TD/B/C.I/EM.8/2 Le commerce au service de l'émancipation économique des femmes

## **Point 4 Adoption du rapport de la réunion**

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session.

### **Contributions des experts**

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contributions aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED avant la réunion en les adressant à :

M<sup>me</sup> Simonetta Zarrilli  
 Bureau E-8044  
 CNUCED/Division du commerce international  
 des biens et services, et des produits de base  
 Palais des Nations  
 CH-1211 Genève 10  
 Suisse  
 Téléphone : 41 22 917 5622  
 Télécopieur : 41 22 917 0044  
 Courriel : Simonetta.Zarrilli@UNCTAD.org